



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-263002115-20240314-DEL2024-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

Publication : 21/03/2024

Pour le Président, par la délégation de la Vice-Présidente Manon CROUSIER



« La solidarité, c'est aider chacun à porter le poids de la vie et à la rendre plus facile »

Henri-Frédéric Amiel

Ecrivain et philosophe suisse (1821-1881)

Sommaire	2
2023 en trois chiffres	3
Composition du CCAS	4
Fonctionnement	5
Les nouveautés de l'année	6
L'accompagnement social	8
Soutien financier	10
Les animations seniors	12
Nos autres actions	14
Les collectes	15
Pour conclure	16

2023 en trois chiffres



707
visites d'usagers

Appels
téléphoniques
reçus ou passés
3539



261
nouvelles
personnes
rencontrées

Il est important de rappeler qu'une personne peut générer plusieurs visites. Ce constat souligne la complexité inhérente à l'accompagnement social. En effet, l'ampleur et la diversité des problématiques auxquelles les individus sont confrontés exigent un investissement en temps important. Le processus d'accompagnement social, loin d'être une intervention ponctuelle, se déploie souvent sur une période prolongée.

Lorsqu'une personne sollicite un accompagnement social, elle s'engage dans un parcours complexe où chaque rencontre et chaque visite revêtent une importance cruciale. Les problèmes variés auxquels elle fait face peuvent être interconnectés, nécessitant une compréhension approfondie et une réponse adaptée. Que ce soit pour surmonter des difficultés financières ou résoudre des problèmes de logement, l'évolution des situations nécessitent un engagement continu. Chaque interaction contribue à tisser un lien de confiance, à affiner la compréhension des besoins spécifiques, et à élaborer des solutions sur mesure.

Ainsi, il devient impératif de reconnaître que l'accompagnement social ne se mesure pas seulement en termes de fréquence des visites, mais plutôt en termes d'impact durable sur la vie des personnes accompagnées.

Enfin, la comptabilisation des nouvelles personnes bénéficiant de nos services permet de mettre en évidence que le CCAS ne brasse le même public et est devenu un point d'ancrage pour un public varié.

Composition du CCAS

➤ Le conseil d'administration

Le Maire de la commune, M. Yves CAZORLA, est le Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale. Le Conseil d'administration du CCAS est composé de 4 membres élus par le Conseil Municipal en son sein, dont Mme Manon CROUSIER, vice-présidente, et de 4 membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes représentatives de l'investissement associatif sur la commune, dans le but d'apporter une cohérence d'intervention entre les élus, le monde associatif et les professionnels.

Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement du CCAS et est garant de la bonne mise en place de la politique sociale décidée par la commune.

Membres élus

Yves CAZORLA, Maire et Président du CCAS
Manon CROUSIER, Vice-Présidente du CCAS
Myriam IGHIR, Adjointe au Maire
Aimeric NAVEZ, Adjoint au Maire
Jocelyne MOSCATO, Conseillère municipale

Membres nommés

Simone GRAVIER, Club de l'âge d'or
Moustapha BENNABES, UDAF
Chantal DI GLORIA, Ensemble pour l'espoir
Christian GILLES, ASVMT Chartreuse de Valbonne

➤ Ressources humaines du CCAS

3 agents sont mobilisés au quotidien :

1 responsable, en charge de la gestion quotidienne de la structure

2 agents d'accueil social, chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes.

Par ailleurs, la structure est intégrée à l'organisation de la commune et est supervisée par le Directeur Général des Services, en tant que Directeur du CCAS.

Fonctionnement

➤ Cadre juridique

Le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. C'est une personne morale de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. La structure du CCAS de Laudun-l'Ardoise est juridiquement autonome et mène une politique sociale facultative adaptée au territoire. L'unique source de recettes est la dotation versée par la commune.

Les compétences du CCAS sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres :

- Les missions obligatoires, confiées par la loi : Aide sociale légale, Analyse des Besoins Sociaux, Domiciliation
- Les missions facultatives, fruit de la volonté politique de la Municipalité, dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.

➤ Budget annuel



Pour 2023 : **212 043,36 €**

Les nouveautés de l'année

- ✓ De nouvelles permanences :
 - Le secours catholique (vendredi après-midi)
 - L'agglomobile (jeudi après-midi)

Elles viennent s'ajouter à celles de l'assistante sociale du département (mardi matin) et de l'épicerie solidaire (lundi après-midi).

Les modalités concernant la prise de rendez-vous sont disponibles sur le site internet de la commune, rubrique CCAS.

- ✓ La signature d'une convention avec le crédit municipal d'Avignon dans le cadre du microcrédit social.

Le microcrédit social est un prêt destiné aux personnes exclues du crédit bancaire classique (personnes à faibles revenus, bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs). Mais il peut être aussi accordé à des personnes qui ne sont pas dans cette situation.

Il n'y a pas de conditions de revenus définies, mais il est nécessaire d'avoir un projet personnel, visant à une insertion sociale ou professionnelle.



-
- ✓ L'élaboration d'une plaquette de communication concernant les missions et actions du CCAS (disponible sur le site internet et dans les points d'accueil de la commune) afin de mieux faire connaître le service et les missions qu'il porte auprès du public et des partenaires.
 - ✓ L'ouverture a été élargie sur rendez-vous le jeudi entre 17 heures et 18 heures. Cette heure permet plus de souplesse pour accueillir les administrés en activité et va être reconduite en 2024.
 - ✓ Le service a maintenant accès au système informatique national d'enregistrement des demandes de logement locatif social (SNE). Cet accès permet aux agents de s'assurer de la complétude des dossiers de demande de logement social afin de permettre aux usagers un éventuel passage en commission logement de façon optimale.
 - ✓ Mise à jour du registre des personnes vulnérables : les personnes inscrites au registre des aînés ont été destinataires d'un courrier explicatif concernant le registre des personnes vulnérables.

En effet, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande (ou à la demande d'un tiers).

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'alerte et d'urgence, si un risque exceptionnel venait à se présenter (canicule, grand froid, crise sanitaire etc.).

En amont de ce type de situation, elle permet surtout de maintenir un contact avec les personnes inscrites, de leur rendre visite pour prendre des nouvelles de leur santé et rappeler quelques consignes élémentaires.

Cette campagne de sensibilisation a permis le recensement de 123 foyers.

L'accompagnement social

➤ L'aide sociale légale

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps.

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant du Président du Conseil départemental pour instruction et décision.

Dossiers d'aide sociale pour personne âgée	Dossiers d'aide sociale pour personne handicapée	Dossiers d'obligation alimentaire
13 dossiers constitués	12 dossiers constitués	30 dossiers constitués

L'aide sociale légale finance principalement le placement en EHPAD ou en institution spécialisée. Lors de la constitution d'un dossier d'aide sociale, il est fait appel aux obligés alimentaires.

➤ L'accompagnement global

L'accompagnement, qu'il soit administratif ou social, est au cœur des missions du CCAS, dès lors que l'administré rencontre une difficulté d'ordre sociale ou professionnelle. L'accompagnement est participatif pour permettre à l'administré d'être véritablement acteur de l'amélioration de sa situation.

Dans cette logique, le CCAS a constitué :

- ❖ 41 dossiers d'APA (+ 13 dossiers)
- ❖ 52 dossiers MDPH (+ 20 dossiers)
- ❖ 64 dossiers de demandes de logement social (+26 dossiers)
- ❖ 11 dossiers de transport solidaire (-1 dossier)

Le rôle des agents du CCAS est également de conseiller, notamment concernant le non-recours au droit. Le non-recours désigne le fait qu'une personne ne perçoit pas une aide ou une prestation alors qu'elle remplit toutes les conditions pour en bénéficier. Les agents du CCAS sont également en capacité d'orienter les usagers vers les partenaires lorsque cela est nécessaire.

➤ **Le RSA**

Toujours dans une logique d'accompagnement, le CCAS dispose d'un référent RSA habilité. La personne orientée vers le référent a droit à son accompagnement, mais également le devoir d'entreprendre des démarches d'insertion sociale ou professionnelle via un contrat d'engagement.

Cependant, le nombre de bénéficiaires du RSA suivi par le CCAS est en constante diminution. Non pas que les demandes diminuent, mais les orientations se font principalement vers Pôle Emploi.

1 ER CONTRAT D'ENGAGEMENT	RENOUVELLEMENT DE CONTRAT	ENTRETIENS
0	9	13

Les personnes suivies sont généralement éloignées de l'emploi, avec des problématiques de santé et souvent âgées de plus de 50 ans.

➤ **La domiciliation**

Obligation légale qui incombe au CCAS, une seule domiciliation a été réalisée en 2023.

Soutien financier

➤ L'aide facultative communale

Le CCAS soutient financièrement les habitants à travers différentes aides encadrées par le règlement d'attribution des aides facultatives. Un important travail de communication a été réalisé tout au long de l'année pour faire connaître les aides existantes, notamment à destination des plus jeunes.

Aide au chauffage (+65 ans) : 2 110,00 € (8 attributions)

Bons Alimentaires : 4 896,92 € (128 B.A)

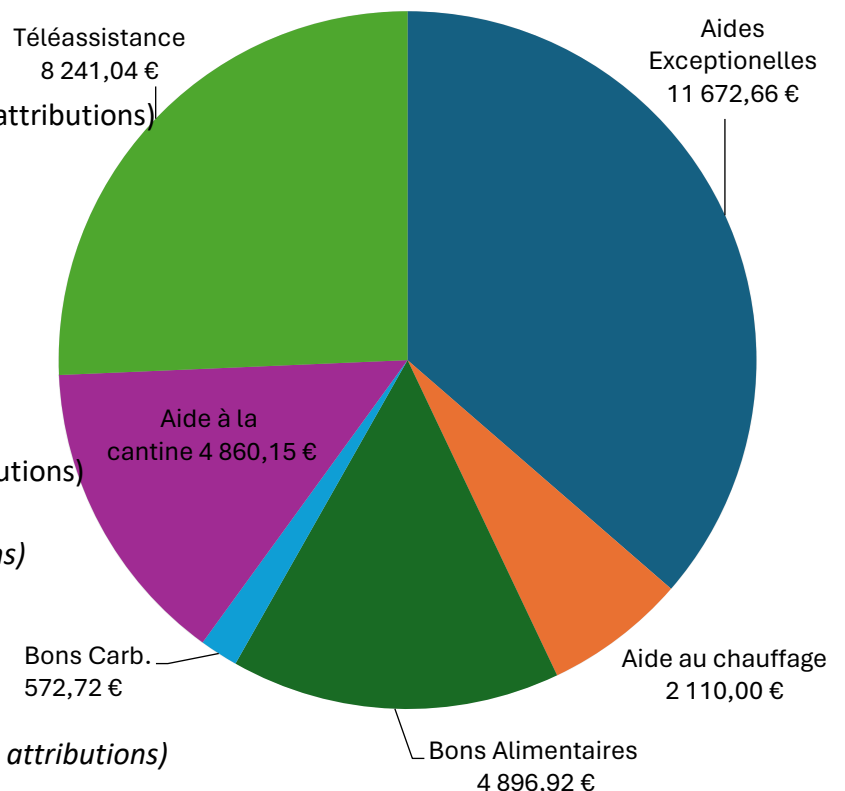
Bons Carburants : 572,72 € (13 B.C)

Aide à la cantine : 4 860,15 € (2 799 repas)

Téléassistance (+65 ans) : 8 241,04 €

Aide exceptionnelle : 11 672,66 € (40 attributions)

- EDF/ENGIE : 2 079,08 € (9 attributions)
- SAUR : 627,23 € (5 attributions)
- Loyer : 2 000 € (9 attributions)
- ALSH : 343,20 € (4 attributions)
- Bourse au permis citoyen : 2 000 € (4 attributions)
- Permis de conduire : 200,00 € (1 attribution)
- Classe découverte : 150,00 € (1 attribution)
- Activité sportive : 50,00€ (1 attribution)
- Frais d'avocat : 250,00€ (1 attribution)
- Taxis : 119,60 € (1 attribution)
- Frais d'hébergement : 3 223,55 € (1 attribution)
- Achat matériel médical : 250,00 € (1 attribution)
- Achat réfrigérateur : 200,00 € (1 attribution)
- Aide facture cantine/garderie (hors aide à la cantine) : 180,00 € (1 attribution)



Total des aides sur l'année 2023 : 32 353,49 €
(21 519,42€ en 2022)

➤ Précisions sur les dispositifs :

- ❖ L'aide à la cantine : Le CCAS prend en charge une partie (25%, 50%, 75% ou exceptionnellement la totalité) des frais de cantine pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune et dont les parents résident sur la commune. Cette aide est réévaluée trimestriellement.
 - **En 2023, cette aide représente 2 799 repas et 37 familles aidées.**

- ❖ Le permis citoyen : Conscient de l'enjeu que représente l'obtention du permis de conduire en matière d'insertion professionnelle et sociale, le CCAS de Laudun-l'Ardoise avec la participation des services municipaux de la commune et l'association « Ensemble pour l'Espoir », a mis en place la « Bourse au permis citoyen ». Une bourse de 500€ est octroyée, après étude du dossier, aux jeunes de 17 à 25 ans en échange de 35 heures d'engagement citoyen.
 - **En 2023, 4 bourses ont été attribuées.**

- ❖ L'aide au chauffage et à la téléassistance : Le CCAS apporte un soin particulier aux aînés de plus de 65 ans. Afin de pouvoir vieillir en toute sécurité, une aide est attribuée pour le financement de l'abonnement de téléassistance et pour le chauffage, notamment afin de lutter contre la précarité énergétique de la population senior.

➤ L'aggravation du contexte socioéconomique :

Sur le plan économique, les incertitudes et les fluctuations ont eu des effets directs sur la stabilité financière des ménages, ce qui a entraîné une demande accrue de soutien auprès de notre service. Les perturbations dans divers secteurs (augmentation du prix de l'énergie, du tarif de la cantine etc.) ont également conduit à des ajustements dans notre approche pour répondre aux besoins émergents (micro-crédit social) et aux situations de précarité.

Face à ces défis, les agents du CCAS ont redoublé d'efforts pour répondre à la demande, renforcer les réseaux de soutien, et collaborer avec d'autres acteurs du secteur public et privé. Les disparités économiques se sont accentuées, mettant en lumière la nécessité d'une intervention financière ciblée pour atténuer les inégalités. Cela se traduit par une forte augmentation des dépenses de secours en 2023.

Les animations seniors

- ❖ Le vendredi 05 mai 2023, 4 couples ont célébré leur noce d'or et 3 autres leur noce de diamant. Cette cérémonie, qui se veut à la fois solennelle et intime, est l'occasion pour les époux de retracer leur vie commune en présence de leurs proches. Cet évènement est organisé en partenariat avec le Pôle affaires culturelles & patrimoniales.
- ❖ Bouquet établissement (EPHAD) : Cette année 19 personnes âgées placées en établissement ont reçu un bouquet de fleurs accompagné d'une carte de vœux pour les fêtes de fin d'année.
- ❖ Le repas des Aînés a réuni au Forum 255 convives. Véritable moment de partage entre les Aînés de la commune et les élus, ce repas a pour vocation de préserver le lien social et de rompre l'isolement. Le transport peut même être assuré par les élus du CCAS en cas de besoin. Cet évènement est porté en partenariat avec le Pôle affaires culturelles & patrimoniales et les convives se sont vu offrir un pot de crème de marrons pour le bonheur des plus gourmands.



- ❖ La semaine bleue en partenariat avec le Club l'Age d'Or s'est déroulée du 02 au 06 octobre 2023. Cette semaine constitue un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

La Semaine Bleue 2023

Semaine Nationale des Retraités et Personnes Âgées
Ouvert aux habitants de Laudun-L'Ardoise et villages alentours

PROGRAMME DU 02 AU 06 OCTOBRE

LUNDI 02 OCTOBRE



10h00 - Belote Organisée par le Club de l'Âge d'Or
Salle Félix DEVAUX

12h00/12h30 - Repas tiré du sac
Salle Félix DEVAUX

14h00 - Concours de gâteaux maison
Salle Félix DEVAUX

Remise de
prix aux 3
meilleurs gâteaux

MARDI 03 OCTOBRE



15h00 - Conférence "La Sexualité des Séniors"
avec le Docteur MICHAËL Remy
Salle de conférence, Médiathèque Laudun

MERCREDI 04 OCTOBRE

15h00 - Pièce de théâtre "à la vie, à la mort"
avec la troupe Arcade
Salle Edith PIAF



JEUDI 05 OCTOBRE

14h00 - Karaoké dansant avec goûter offert*
Salle Edith PIAF

VENDREDI 06 OCTOBRE

09h30 - Atelier initiation prévention*
Salle Edith PIAF

14h00 - Loto Organisé par le Club
de l'Âge d'Or
Salle Félix DEVAUX

***inscriptions
jusqu'au
25 Septembre
au CCAS
tél : 04.66.79.39.13**

-
- ❖ La sortie seniors s'est déroulée cette année en Ardèche où les participants ont pu profiter d'un spectacle autour de Jean Ferrat.

Le texte joué a été ponctué d'extraits de chansons en version originale et de diapositives qui illustraient les propos et mises en garde du poète sur les thèmes qui lui étaient chers.

La sortie a été clôturée par un repas et la visite d'une nougaterie.

Nos autres actions

➤ Les stages poney

Plébiscités par les enfants, deux stages poney ont été organisés avec le Haras de la Balouvière pour les enfants dont les parents ont constitué un dossier recevable d'aide à la cantine. L'objectif est de permettre à ces enfants d'accéder à une activité de loisirs privilégiée.

- stage du 26 avril 2023 : 16 enfants ont participé à l'activité
- stage du 25 octobre 2023 : 14 enfants ont participé à l'activité

➤ Le logement d'urgence

La commune a délégué à son CCAS la gestion du logement d'urgence situé au 10 rue de Boulogne. Ce dernier est destiné à l'accueil de personnes ou de familles brutalement confrontées à une absence de logement (mise en péril du logement principal, inondations, incendie etc.) Il doit leur permettre de séjourner pour une courte durée (3 mois maximum) en attendant soit de réintégrer le domicile, soit de trouver un autre type de logement.

Il n'a pas été utilisé durant l'année 2023.

➤ L'huile solidaire

La collecte des olives s'est tenue le samedi 21 octobre afin de proposer à la vente au profit de l'édition 2023 du Téléthon.

Dans ce cadre, le pressage est offert par le moulin à huile Paradis et les étiquettes sont gracieusement fournies par la société VB PUB concept.



Les collectes

➤ Au profit des associations caritatives

En partenariat avec les services municipaux, notamment le Pôle enfance, jeunesse & sport, mais également avec les associations du territoire, le CCAS s'est engagé dans différentes collectes au profit d'associations œuvrant dans le secteur social :



Dimanche 08 octobre
Course « La boucle rose »

700 €

Au profit de la ligue contre
le cancer du Gard



Du lundi 09 au dimanche 15 octobre
Nombreux points de vente sur le
territoire communal

1645 €

Au profit de l'UNAPEI30



Samedi 09 décembre
Après-midi recreative avec les
associations du territoire

1675 €

Au profit du Téléthon



➤ La collecte des denrées festives

Afin de permettre à tous de profiter d'un véritable repas de Noël en famille, le CCAS, en partenariat avec l'épicerie solidaire « Ensemble pour l'espoir », a organisé sa traditionnelle collecte des denrées alimentaires festives devant le U express le samedi 16 décembre.

Cette collecte a permis de confectionner des colis qui ont été remis à 20 familles dans la précarité et qui se sont manifestées auprès du CCAS durant l'année 2023.

Pour conclure

L'année 2023 s'est avérée particulièrement fructueuse en termes de projets et d'actions. Le contexte socioéconomique actuel a sollicité l'engagement quotidien du personnel et des élus, les incitant à répondre de manière proactive aux besoins des administrés. En tant que lieu de proximité, notre service est clairement reconnu tant par les administrés que par les partenaires engagés dans les actions sanitaires et sociales sur notre territoire.

Nous restons résolument engagés à maintenir cette dynamique positive en continuant à innover, à anticiper les besoins émergents et à assurer une excellence opérationnelle, ancrant ainsi notre position comme acteur majeur du service public au service de l'intérêt général.